



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié le

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

PRODIGE SUD

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 14 mars 2025

Présents : M. Karleinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFIL, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

M. Henri POIROI a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karleinz CREUGNET

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à Mme Brigitte CLARISSE

Absents excusés :

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 16/2025

Objet : Vote du budget 2025 - Budget principal de la commune de Boulouparis.

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Exposé des motifs :

Conformément aux dispositions de l'article L. 122-19 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, le maire, sous le contrôle du conseil municipal et du contrôle administratif du haut-commissaire, est notamment chargé de préparer et de proposer un budget.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses. Il est divisé en chapitres et articles dans les conditions qui sont déterminées par décret.

Le budget comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et



d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté.

La section de fonctionnement est présentée par chapitres et celle d'investissement par opérations selon les normes comptables en vigueur.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre, c'est-à dire que les inscriptions budgétaires des ressources équivalent à celles des dépenses.

La présente délibération concerne le budget primitif principal 2025 de la commune de Boulouparis, en baisse globale de 7,06% par rapport à celui de l'exercice 2024 (budget primitif et décisions modificatives incluses). Les dépenses ont été adaptées aux ressources prévisionnelles, selon notamment les axes de réflexion suivants :

- la poursuite de recherche systématique de subventions d'équipement pour financer les projets d'investissement inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) raisonnablement optimiste et adapté aux besoins des administrés ;
- une révision concertée de certaines prestations de service (entretien des espaces verts, du mobilier urbain, etc.) ;
- le gel de trois postes vacants (une technicienne de surface, un garde-champêtre et un agent technique polyvalent) ;
- l'optimisation des dépenses courantes (téléphonie, envois postaux, etc.).

Ces prévisions budgétaires sont en étroite corrélation avec l'évolution des ressources fiscales de la Nouvelle-Calédonie, incertaines depuis la crise du 13 mai 2024. Elles seront révisées par voie de décision modificative selon l'évolution de ces ressources.

Les variations par chapitres budgétaires sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	BP 2025	%
Section de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	250 359 911	204 898 355	-18,16%
012	Charges de personnel et frais assimilés	153 600 000	146 960 000	-4,32%
014	Atténuations de produits	3 200 000	3 100 000	-3,13%
65	Autres charges de gestion courante	71 311 434	57 603 500	-19,22%
66	Charges financières	4 762 200	4 411 000	-7,37%
67	Charges exceptionnelles	24 433 562	17 699 341	-27,56%
68	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	917 915	
023	Virement à la section d'investissement	110 007 544	136 201 341	23,81%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 835 679	47 500 000	1,42%
Total dépenses de fonctionnement		664 510 330	619 291 452	-6,80%
70	Produits des services, du domaines et ventes diverses	28 618 220	29 258 220	2,24%
73	Impôts et taxes	99 728 640	90 000 000	-9,76%
74	Dotations et participations	363 333 847	354 995 404	-2,29%
75	Autres produits de gestion courante	14 000 000	14 000 000	0,00%
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	51 710	0	-100,00%
002	Résultat d'exploitation reporté	158 777 913	131 037 828	-17,47%
Total recettes de fonctionnement		664 510 330	619 291 452	-6,80%
Section d'investissement				
16	Emprunts	51 448 000	50 050 000	-2,72%
20	Immobilisations incorporelles	2 350 500	539 560	-77,04%
21	Immobilisations corporelles	301 413 242	280 737 170	-6,86%
23	Immobilisations en cours	3 160 000	0	-100,00%



<i>Total dépenses d'investissement</i>		<i>358 371 742</i>	<i>331 326 730</i>	<i>-7,55%</i>
001	Résultat d'investissement reporté	13 485 592	27 579 231	104,51%
021	Virement de la section de fonctionnement	110 007 544	136 201 341	23,81%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 835 679	47 500 000	1,42%
10	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 619 430	0	-100,00%
13	Subventions d'investissement	174 183 497	116 806 158	-32,94%
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	
27	Autres immobilisations financières	3 240 000	3 240 000	0,00%
<i>Total recettes d'investissement</i>		<i>358 371 742</i>	<i>331 326 730</i>	<i>-7,55%</i>
TOTAL BUDGET		1 022 882 072	950 618 182	-7,06%

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le budget principal 2025 de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **neuf cent cinquante millions six cent dix-huit mille cent quatre-vingt-deux (950 618 182) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>					
F	D	011	Charges à caractère général	204 898 355	
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	146 960 000	
F	D	014	Atténuations de produits	3 100 000	
F	D	65	Autres charges de gestion courante	57 603 500	
F	D	66	Charges financières	4 411 000	
F	D	67	Charges exceptionnelles	17 699 341	
F	D	68	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	917 915	
F	D	023	Virement à la section d'investissement	136 201 341	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 500 000	
Total dépenses section de fonctionnement				619 291 452	
F	R	70	Produits des services, du domaines et ventes diverses	29 258 220	
F	R	73	Impôts et taxes	90 000 000	
F	R	74	Dotations et participations	354 995 404	



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

Province Sud

F	R	75	Autres produits de gestion courante	14 000 000	
F	R	002	Résultat d'exploitation reporté	131 037 828	
Total recettes section de fonctionnement				619 291 452	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section d'investissement</i>					
I	D	124	Achat de licences 2024	69 960	
I	D	125	Achat de licences 2025	300 000	
I	D	225	Aménagement espaces publics	5 000 000	
I	D	325	Travaux bâtiments publics	9 000 000	
I	D	424	Travaux routiers 2024	967 875	
I	D	425	Pôle sportif – réhabilitation caserne pompiers	15 000 000	
I	D	525	Travaux routiers	32 985 465	
I	D	625	Eclairage public – sécurisation village et Tomo	18 000 000	
I	D	721	Aménagement de la traversée de Tomo	26 647 124	
I	D	725	Achat mobilier matériel	1 500 000	
I	D	824	Travaux bâtiments scolaires 2024	133 242	
I	D	825	Téléphonie	1 000 000	
I	D	924	Véhicules de service	1 161 615	
I	D	1021	Acquisition et travaux maison musée	1 500 000	
I	D	1124	Matériel incendie défense civile	500 000	
I	D	1220	Aménagement wharf de Bouraké et création base nautique	66 366 849	
I	D	1222	Ressourcerie de Boulouparis	1 000 000	
I	D	1223	Extension du marché municipal	12 000 000	
I	D	1224	Requalification parc de jeux village Boulouparis	15 000 000	



I	D	1324	Valorisation du pont Eiffel	3 000 000	
I	D	1421	Plan d'urbanisme directeur de Boulouparis	169 600	
I	D	1424	Réhabilitation dock municipal	1 500 000	
I	D	1622	Lotissement industriel Ouaya 1	21 500 000	
I	D	1623	Cimetières Village et Tomo	2 000 000	
I	D	1822	Réhabilitation wharf de Tomo	33 975 000	
I	D	2023	Aire commémorative NZ	1 500 000	
I	D	2223	Outillage	1 500 000	
I	D	3319	Travaux d'aménagement vidéo-surveillance	8 000 000	
Total dépenses section d'investissement				331 326 730	
Section	Sens	Opération/Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
I	R	324/13	Travaux bâtiments publics 2024	699 336	
I	R	425/13	Pôle sportif – réhabilitation caserne pompiers	8 250 000	
I	R	625/13	Eclairage public – sécurisation village et Tomo	9 900 000	
I	R	824/13	Travaux bâtiments scolaires 2024	336 137	
I	R	1220/13	Aménagement wharf de Bouraké et création base nautique	48 512 782	
I	R	1223/13	Extension du marché municipal	9 063 000	
I	R	1224/13	Requalification parc de jeux village Boulouparis	12 000 000	
I	R	1822/13	Réhabilitation wharf de Tomo	27 180 000	
I	R	2023/13	Aire commémorative NZ	623 403	
I	R	2223/13	Outillage	241 500	
I	R	OPFI/27	Autres immobilisations financières	3 240 000	
I	R	OPFI/021	Virement de la section de fonctionnement	136 201 341	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 500 000	
I	R	001	Résultat d'investissement reporté	27 579 231	



COMMUNE DE

Boulouparis

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

Province Sud

Total recettes section d'investissement	331 326 730
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	950 618 182

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI	<i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 





COMMUNE DE

Boulouparis


Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF

Province Sud

<p><i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE</p> 	<p><i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM</p>	<p><i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN</p>	
--	---	---	--

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire

Pascal VIFFORI



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 988-200013092-20250321-22_2025-BF